

**Centre Municipal de Santé**

**REF : CMS2015008**

**Signataire : EF**

Séance du Conseil Municipal du 21/01/2016

RAPPORTEUR : Maria MERCADER Y PUIG

**OBJET : Fixation des prix des actes et vaccins réalisés dans le cadre de la consultation du voyage**

**EXPOSE :**

Le centre municipal de santé met en place une consultation du voyage, afin de proposer à la population de la ville une information adaptée à leur voyage ainsi que les vaccinations internationales et autres mesures de prévention adéquates.

La Seine-Saint-Denis ne dispose que de 2 centres proposant une consultation des voyages : l'hôpital Avicenne et l'hôpital Delafontaine. Ces centres ont pour politique de proposer les vaccins à prix quasi-coutant aux personnes afin de réduire au maximum les coûts liés à la prévention des risques liés aux voyages.

Les centres sont plus nombreux sur Paris et souvent de gestion privée. Ils proposent des consultations et des vaccins beaucoup plus chers que leur prix de revient, doublant voir triplant les prix inhérents à cette prévention pour les personnes.

Dans ce contexte et compte tenu des difficultés économiques de la population du département, les consultations des hôpitaux Avicenne et Delafontaine sont saturées, notamment à l'approche des vacances d'été ou des temps de pèlerinage. Cette saturation a pour conséquence le découragement d'une partie des personnes, celles-ci renonçant ainsi aux mesures de prévention.

Les personnes se rendant régulièrement dans les pays de la zone tropicale et y ayant vécu ont parfois tendance à considérer qu'ils n'ont pas besoin de précaution quand ils y retournent, et ne pensent pas systématiquement que leurs enfants puissent être particulièrement vulnérables lors de ces voyages. Une attention particulière doit être portée à ces publics en termes d'information et de sensibilisation.

C'est pour répondre à ce besoin que le CMS met en place la consultation du voyage.

La consultation du voyage n'est pas un acte remboursé par l'assurance maladie.

Seront donc facturés aux patients :

- Une consultation : 23 euros
- Les vaccins :
  - o Fièvre jaune : 33,80 €
  - o Hépatite A pour enfants : 14,32 €
  - o Hépatite A pour adultes : voir offre SANOFI
  - o Typhoïde : 27,03 €
  - o Rage : 48,98 €
  - o Méningite ACYW135 : 29,73 €
  - o Encéphalite japonaise : 81,43 €

Les vaccins sont facturés sur un prix correspondant au prix coûtant auquel est ajouté un supplément servant à couvrir le petit matériel et les éventuelles pertes de certaines doses de vaccins.

Il vous est proposé d'autoriser le centre municipal de santé à appliquer cette tarification.

**DEPARTEMENT  
DE LA  
SEINE-SAINT-DENIS**

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté-Egalité-Fraternité**

-----  
**VILLE D'AUBERVILLIERS**  
-----

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

Nombre de Membres composant :  
Le Conseil Municipal : .....49

En exercice :..... 49

Présents :..... 40

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 21 JANVIER 2016**

**L'AN DEUX MILLE SEIZE**, le 21 Janvier, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 13 janvier, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Pascal BEAUDET, Maire d'Aubervilliers.

**PRESENTS :**

Mme DERKAOUI Meriem, M. KARMAN Jean-Jacques, Mme VALLY Sophie, M. DAGUET Anthony, Mme CHERET Magali, M. KAMALA Kilani, Mme TLILI Leïla, M. MONINO Jean-François, Mme GRARE Laurence, M. BENKHELOUF Boualem, Mme MARINO Danielle, M. KARROUMI Sofienne, Mme KOUAME Akoua Marie, M. CHOUDER Fethi, Mme NEDELEC Sozig, M. CHIBAH Salah, Mme MERCADER Y PUIG Maria, M. RUER Marc. Adjoints au Maire,

**M. CECCOTTI-RICCI Roland, Mme PEJOUX Claudine, M. LE HYARIC Patrick, Mme DUCATTEAU Sylvie, MM. WOHLGROTH Antoine, ROZENBERG Silvère, Mme LE MOINE Sandrine, M. KADDOURI Nouredine, Mmes REDOUANE Wassila, FAGARD Alice, M. SANON Guillaume, Mme YONNET Evelyne, MM. AIT-BOUALI Omar, LOGRE Benoît, RACHEDI Hakim, Mme ALVES Presilya, M. BIDAL Damien, Mme LENOURY Nadia, M. ZAIRI Rachid, Mme LENZI Ling, M. GARNIER Daniel Conseillers Municipaux et \*Conseillers Municipaux délégués,**

**POUVOIRS :**

M. TLILI Mohamed Fathi	Représenté par :	M. KARMAN Jean-Jacques
M. PLEE Eric	Représenté par :	M. WOHLGROTH Antoine
Mme MILLA Josiane	Représentée par :	Mme LE MOINE Sandrine
Mme MBONDO Thérèse	Représentée par :	Mme MERCADER Y PUIG Maria
Mme SIGNATE Rouguy	Représentée par :	M. SANON Guillaume
Mme RABAH Hana	Représenté par :	M. KARROUMI Sofienne
M. SALVATOR Jacques	Représenté par :	Mme YONNET Evelyne
M. HAFIDI Abderrahim	Représenté par :	M. BEAUDET Pascal
M. VANNIER Jean-Yves	Représenté par :	M. LOGRE Benoit

**Secrétaire de séance : M. SANON Guillaume**

Direction Générale de la Solidarité / Direction de la Santé Publique

Centre Municipal de Santé

REF : CMS2015008

Signataire : EF

**OBJET : Fixation des prix des actes et vaccins réalisés dans le cadre de la consultation du voyage**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121-29 ;

Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles R.3115-55 à R.3115-65 ;

Vu l'arrêté n° DSP 2015/327 du 10 décembre 2015 de l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France désignant le centre de santé comme centre de vaccination anti-amarile ;

Considérant que la création d'une consultation de vaccination internationale au centre municipal de santé répond à un besoin de la population,

Considérant que la tarification des vaccins utilisés pour cette consultation doit permettre de couvrir le petit matériel et les éventuelles pertes de certaines doses de vaccins tout en restant modérée pour permettre l'accès de la vaccination au plus grand nombre,

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

**AUTORISE** le centre municipal de santé à appliquer la tarification suivante :

- Une consultation : 23 euros
- Les vaccins :
  - o Fièvre jaune : 33,80 €
  - o Hépatite A pour enfants : 14,32 €
  - o Hépatite A pour adultes : 20,88 €
  - o Typhoïde : 27,03 €
  - o Rage : 48,98 €
  - o Méningite ACYW135 : 29,73 €
  - o Encéphalite japonaise : 81,43 €

Les recettes seront titrées sur la ligne : 503A-70-70688.

L'adjoint délégué

Maria MERCADER Y PUIG

Reçu en préfecture le : 22/01/2016

Publié le : 22/01/2016

Certifié exécutoire le : 22/01/2016



L'adjoint délégué  
Maria MERCADER Y PUIG

